

SPIP 44-85

Monsieur Le DFSPiP de Loire-Atlantique,

Vous avez fait l'intérim, en l'absence de DPIP sur le site du QCD, pendant de longs mois. Vous avez pu constater l'investissement des CPIP dans les instances de l'établissement, dans les suivis des PPSMJ, dans la construction de projet de sortie adapté en lien avec les partenaires du territoire...

Avant votre départ en tant qu'intérimaire, vous aviez constaté la nécessité de placer une 8e personne au QCD, sous réserve d'une place physique. L'équipe vous a proposé des solutions pour qu'un 8e bureau et donc un 8e poste puisse être affecté au QCD.

Et puis vous êtes partis...

Le CD ne peut constater que vous avez, depuis, changé d'avis...

Aujourd'hui, vous êtes « prêts » à acter une note de service en « mode dégradé ». Merci, mais ce n'est pas grâce à votre autorisation de ne plus nous rendre à la CPU travail (3 heures par mois), à la CPU Sortant (1 heure par mois) et à la CPU UVF (2 heures par mois) que votre équipe pourra continuer à travailler dans des conditions « pas trop mauvaises »...

Pour rappel, certes les CPIP du QCD n'ont pas 160 % ou 130 % de charge d'activité (d'ailleurs nous aurions aimé comprendre les critères qui ont été ceux de votre équipe de direction pour calculer ces taux...), mais les CPIP font des heures, au-delà de leur temps de travail, travaillent pour certains sur leurs jours de temps partiel, le soir à la maison, pendant leurs arrêts maladie, renoncent à des jours de congés... Vous trouvez cela normal ? Nous ne pensons pas que cela soit pris en compte dans votre calcul de charge d'activité, comme bien d'autres choses.

Le QCD de Nantes devient une annexe de la maison d'arrêt, accueillant de plus en plus de profils courtes peines, de plus en plus de personnes avec des troubles psychiatriques, de plus de plus de personnes en transfert MOS, de plus en plus de personnes sans solution d'hébergement... et nous devrions continuer de fournir un travail de qualité, de préparer des sorties, de faire des rapports pour les sortants VIF...

Vous nous conseillez d'alléger nos prises en charge et notre implication dans le suivi de ces personnes, mais vu les profils et les injonctions de notre hiérarchie, cela est impossible et contradictoire.

Aujourd'hui, la mobilité interne n'est pas encore actée mais, il est annoncé qu'il n'y aura pas de renfort au QCD cette année. Pour rappel, c'est depuis 2014 et l'ouverture du quartier Respecto que 8 personnes devraient travailler au QCD.

Nous sommes fatigués Monsieur Le Directeur et si rien ne change, c'est la santé de l'équipe qui va en pâtir et vous l'avez déjà constaté...

Notre préoccupation principale n'est pas la Charte du Télétravail. En effet il est impossible en l'état actuel des choses de s'extraire du Centre de Détention pour télétravailler.

Notre préoccupation, aujourd'hui, c'est bien notre santé, et les risques psycho sociaux sont niés au Centre de Détention. Votre équipe résiste mais à quel prix ?

Notre travail au quotidien, c'est la prise en charge des personnes détenues, la préparation de leur sortie avec pour objectif la prévention du risque de récidive. Si la situation ne s'améliore pas, il est certain que les sorties ne seront pas préparées, et donc que le risque de récidive sera augmenté. En assumerez-vous l'entière responsabilité devant l'inspection et les médias ?

Passez à l'acte Monsieur Le Directeur, nous attendons un 8e poste au QCD à la rentrée de septembre 2022.

Nantes, le 01 juillet 2022